



HAL
open science

Mineurs incarcérés : récits de prison et prison des récits

Gilles Chantraine

► **To cite this version:**

Gilles Chantraine. Mineurs incarcérés : récits de prison et prison des récits. Questions pénales, 2009, XXII (2), pp.1-4. hal-00564344

HAL Id: hal-00564344

<https://hal.science/hal-00564344>

Submitted on 9 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Questions Pénales

CESDIP

Centre de Recherches
Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales

UMR 8183

www.cesdip.fr

Mineurs incarcérés : récits de prison et prison des récits

Gilles CHANTRAINE est chargé de recherche au CNRS-CLERSÉ. Il rend compte ici de quelques résultats d'une recherche qualitative, menée en 2007-2008 au sein du CESDIP, consacrée à l'analyse et la compréhension des trajectoires sociales et des rapports subjectifs à l'enfermement de jeunes incarcérés dans trois « quartiers mineurs » en France.

Notre étude s'est efforcée de restituer et d'analyser 20 récits biographiques de mineurs incarcérés, au sein de quartiers mineurs de deux maisons d'arrêt et un centre pénitentiaire. Les données recueillies ont permis de déplacer le regard, d'une interrogation sur le « passage à l'acte » et le « sens de la peine » vers l'analyse des rapports biographiques à la prison et du fonctionnement institutionnel des quartiers mineurs, de l'exercice du pouvoir en leur sein, et des manières d'y faire face en tant que détenu. Le dispositif méthodologique fait émerger des données sur le vécu ordinaire, banal et quotidien des détenus, à la fois d'un point de vue biographique et institutionnel. Dans ce cadre, à l'instar de nos travaux antérieurs menés en maison d'arrêt¹, le « quartier mineurs » a été saisi comme un lieu de passage, un point vers lequel convergent des destins individuels. Ce lieu de passage n'est pas vide de sens pour l'acteur ; épisode spécifique d'une existence, la détention oblige l'acteur enfermé à un « travail biographique », au cours duquel passé, présent et futur se redessinent, et où les conceptions de soi sont à redéfinir.

Méthodologie et problématique

L'enquête a reposé sur une méthodologie originale, qui a consisté à réaliser une série d'entretiens biographiques en détention, puis à retrouver les jeunes interviewés quelques mois après leur détention (entre 2 et 6 mois, selon les aléas et les opportunités de l'enquête). Afin de pouvoir analyser de la sorte 20 récits, il a donc été nécessaire de réaliser plus d'une soixantaine d'interviews en prison, afin d'anticiper les « pertes » inévitables à l'extérieur de la prison. Les situations dans lesquelles se trouvaient les jeunes (n = 20) lors de la seconde série d'entretiens étaient diverses. Tout d'abord, l'enfermement contraint en tant que tel peut n'avoir pas encore pris fin : le jeune peut avoir été réincarcéré (n = 3), avoir vu sa détention se prolonger (n = 1), être enfermé en CER (centre d'éducation renforcé) ou en CEF (centre d'éducation fermé) (n = 3). Il peut également être placé en foyer (n = 4), ou en famille d'accueil (n = 1). Enfin, même si le jeune a pu retourner chez lui ou chez un membre de sa famille (n = 8), il est quasiment toujours en situation d'incertitude pénale : attente de jugement, et/ou crainte que d'autres affaires, plus anciennes, ne finissent par remonter à la surface.

Ce dispositif a permis, au moins partiellement, de combler un manque du point de vue des savoirs sociologiques sur la prison. En effet, si les enquêtes sur la vie en prison des mineurs sont relativement peu nombreuses, celles sur les modalités concrètes de leur sortie de prison sont totalement absentes. Cette situation laisse sans réponse des questions pourtant essentielles : comme vit-on une « mise en liberté provisoire » ? Comment vit-on le passage d'une prison à un centre éducatif fermé ? Est-il préférable, du point de vue du jeune justiciable, de « faire sa peine » en prison, ou d'accepter un aménagement de peine qui certes permet de sortir de prison, mais risque de prolonger l'emprise pénale dont il est l'objet ? Quelle est la nature concrète des stigmates sociaux associés à l'incarcération ? Gagne-t-on du « galon » à être passé par la prison ? Le caractère pathogène de l'enfermement laisse-t-il des traces sur les jeunes libérés ? Le passage à la majorité change-t-il la donne ? Comment les jeunes envisagent, derrière les discours parfois convenus qu'il faut tenir devant son éducateur, leurs perspectives de sortie ? Le regard rétrospectif sur son passage en prison est-il déterminé par les conditions de détention, ou plutôt par les modalités de sortie ? En bref, s'il y a différentes manières de « faire sa prison », quelles sont les différentes manières de « faire sa sortie » ? Faute de pouvoir répondre ici à l'ensemble de ces questions, nous nous bornerons à présenter quelques résultats.

Une typologie des rapports à l'enfermement

Il s'agissait dans un premier temps de saisir et restituer la singularité propre des trajectoires et des expériences carcérales. Dans un second temps, l'analyse s'est donnée pour objectif l'élaboration *ad hoc* d'une typologie weberienne des rapports

¹ CHANTRAINE G., 2004, *Par-delà les murs. Trajectoires et expériences en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France-Le Monde.

subjectifs à l'enfermement. En suivant Weber, chaque type correspond à une forme unilatéralement accentuée de la réalité, qui permet ensuite de recomposer celle-ci en mesurant les écarts à la construction ; à l'opposé d'une visée classificatrice, un jeu et une combinaison dynamique entre les différents

idéaux-types doivent permettre de décrire les expériences les plus singulières à l'aide d'un outillage conceptuel unifié. Ici, sans pouvoir mettre en valeur la grande diversité des combinaisons possibles, nous nous cantonnons à une présentation succincte de la typologie.

Mineurs incarcérés : rapports biographiques à la prison

Rapports à l'enfermement	Situations typiques
Rupture biographique (rupture de l'identité sociale et/ou personnelle)	Accident biographique
	Risque pénal perçu mais sous-évalué
	Ignorant du risque pénal
	Innocent
Inéluclabilité (destin personnel, et/ou collectif, et/ou familial)	L'ordre des choses
	Rite de passage
	« Pause » inévitable et/ou nécessaire
	Coup d'arrêt
	Professionnalisation délinquante

Rupture(s)

Les « ruptures biographiques » sont des récits minoritaires, relatifs aux jeunes qui se retrouvent en détention sans avoir, avant les faits qui leur sont reprochés (tels un vol de voiture à main armée ou un incendie d'autobus), de dossier pénal, ni même de relations particulières avec la police. L'incarcération constitue avant tout une surprise familiale durant laquelle des parents socialement insérés découvrent la délinquance de leur enfant. Dans ce cadre, la rupture biographique concerne avant tout l'identité sociale du jeune : elle rompt son image sociale auprès de son entourage.

Du point de vue de son identité personnelle, celle que le jeune entretient pour lui-même, quatre situations typiques se dégagent. Première situation, la rupture sociale est également une rupture de l'identité personnelle (identité personnelle et sociale se confondent). C'est l'exemple paradigmatique du jeune non impliqué dans des activités délinquantes, incarcéré à la suite d'un accident de voiture. Sans mauvais jeu de mots, l'incarcération est narrée ici comme un « accident biographique ». Seconde situation, le jeune était impliqué dans des actes de délinquance, et savait qu'il encourait un risque pénal, tout en étant à mille lieux de s'imaginer venir en prison. Souvent, ce récit s'accompagne d'une dénonciation : « on ne m'a pas laissé ma chance ». En d'autres termes, le risque pénal était perçu, mais sous-évalué. Troisième situation, plus rare, le jeune était impliqué dans des actes de délinquance (violences entre pairs par exemple), mais semble complète-

ment ignorant des risques pénaux qu'il encourt. Enfin, dernière situation, le jeune clame son innocence, et lutte plus que les autres contre la dégradation symbolique et les stigmates liés à sa mise en cause pénale et à son incarcération.

Globalement, lorsque l'incarcération est narrée sous la forme d'une rupture, elle constitue un choc social qui peut être néanmoins amoindri par la capacité du jeune à développer de bonnes relations avec les surveillants, et à avoir accès à des activités diverses qui réduisent le temps passé seul en cellule. Mais ces récits ne présagent pas d'une adaptation spécifique au monde carcéral. Certains sont isolés, et risquent à tout moment de devenir des « victimes » en détention, autrement dit d'être l'objet d'une oppression de la part de détenus liés par une affiliation territoriale commune. D'autres au contraire apprennent rapidement à déjouer certains pièges de la vie en prison, et peuvent participer sans crainte significative aux différentes activités proposées en détention.

Le soutien de la famille et sa mobilisation (parloir, avocat, mandat) permettent de garder un sentiment précieux de prise, au moins partielle, sur le processus pénal. La sortie de détention, souvent sous la forme d'une liberté avant jugement (car une majorité des jeunes rencontrés étaient incarcérés dans le cadre d'une détention provisoire), est l'occasion pour le jeune et la famille de redoubler d'efforts éducatifs qui pèseront sur la décision finale. Ici, il s'agit de donner à l'enfermement le statut d'une « parenthèse biographique », autrement dit de limiter les stigmates qui y sont liés (par exemple, en

cachant l'incarcération à ses petits frères, à son entourage), et de reprendre, autant que faire se peut, une activité normale (par exemple une formation). L'implication financière des parents, consistant à payer un avocat pour préparer la défense du jeune incriminé, cherche à réduire l'incertitude pénale qui pèse sur le jeune.

Inéluclabilité

Distincts (ou parfois entrelacés : le récit biographique n'est jamais exempt de contradictions) des récits de la rupture, le rapport général à l'enfermement qui recouvre le plus grand nombre d'expériences est marqué du sceau de l'inéluclable. Par cette notion, nous voulons signifier d'abord une dynamique particulière du récit : la prison est narrée comme un épisode inévitable, ou normal, d'une trajectoire de vie. La narration met alors en valeur, pour parler comme Bourdieu, un « effet de destin ». Cet effet de destin peut prendre une forme personnelle, collective, et/ou familiale.

Destin personnel

Le jeune met en avant ses multiples handicaps : pauvreté, déscolarisation, déracinement, multiplications des condamnations liées à une délinquance de misère, à la nécessité de survivre. Au cœur de ce type de récit, la délinquance et ses plaisirs spécifiques (adrénaline, argent, fête) peuvent être narrés comme des « choix », mais ce récit du choix n'est pas mis au regard d'une alternative. Il s'agit donc d'un choix contraint. Parfois, une alternative émerge néanmoins : celle de la vie honnête, mais misérable. Le rejet du déclassement et de la misère, de la survie grâce au RMI, viennent alors dynamiser un peu plus le récit de l'inéluclabilité : si on veut éviter la misère, il n'y a pas d'autre choix que de choisir l'option délinquante.

Dans ce cadre, le récit de l'inéluclable est perceptible de deux manières. Soit il est explicite : le jeune énonce clairement qu'il savait qu'il allait venir en prison, qu'il n'y avait pas d'échappatoire ; soit il est implicite, ce qui renforce peut-être encore sa signification sociologique. Là, l'inéluclabilité n'est pas narrée comme telle, mais elle est, de fait, intégrée à un *ordre des choses*. Les tactiques, stratégies et résistances des acteurs, ainsi que leurs « choix » viennent s'insérer dans un récit plus global qui les nie. Exemple : une première détention intervient après de multiples condamnations, éventuellement des

passages en foyer et en institutions contraignantes type CER ou CEF, et vient s'intégrer naturellement au récit ; il est ici frappant de constater la haine des premiers foyers traversés par les jeunes, décrits comme insécurisants et criminogènes, et donc comme des stations de correspondance biographiques qui mènent à la prison. Autre exemple, celui d'un jeune toxicomane qui ne pouvait envisager d'autre solution que la prison pour mettre un terme à sa toxicomanie. L'incarcération prend ici la forme narrative d'une « pause » inévitable et nécessaire. Dans d'autres situations, l'incarcération est perçue comme inévitable (elle est par exemple la conséquence d'une dérive délictueuse), et/mais elle permet d'y mettre « un coup d'arrêt », le jeune reprenant ici à son compte un discours répandu chez les éducateurs et chez les juges. Elle fait envisager éventuellement au jeune une bifurcation de trajectoire, sans pour autant, on le détaillera plus loin, le munir des leviers sociaux nécessaires à une véritable intégration sociale.

Face au sentiment d'inéluctabilité de leur parcours, les critiques des acteurs s'inscrivent dans deux configurations, non nécessairement étanches entre elles. Dans la première configuration, le « système » apparaît comme un dispositif intangible, avec lequel on entretient une proximité sociale et biographique depuis longtemps, et il s'agit de « faire avec » (tenter de ne pas se faire attraper, tenir tel ou tel discours devant le juge, se débrouiller en détention pour obtenir du tabac...). L'encadrement socio-judiciaire et le système pénal font partie du monde social des intéressés, sans qu'un autre monde soit envisagé. On peut observer des résistances tactiques et des critiques périphériques (telle ou telle décision du juge est décrite comme absurde, tel ou tel arbitraire en détention est dénoncé, telle ou telle condamnation est jugée excessive, ou « à côté de la plaque »), mais ce monde social fait rarement l'objet d'une remise en question plus globale. Dans la seconde configuration, au contraire, on observe une politisation progressive de l'analyse de leurs parcours délinquants. Apparaissent alors au sein de leurs récits : « l'État », « la France », qu'il s'agit de « niquer ». Certaines politiques répressives peuvent être sévèrement critiquées, de même que l'absence de perspectives qui s'ouvrent aux « jeunes des cités ». Le degré de conceptualisation de cette critique politique reste cependant moindre que celui que nous avons observé dans les quartiers ma-

jeurs des maisons d'arrêt. L'on peut faire l'hypothèse que la prolongation éventuelle de la trajectoire carcérale en tant que majeur intensifiera, par la suite, la vision politique critique des jeunes sur la gestion des illégalismes et de la délinquance.

Destin collectif

Cette éventuelle politisation est également symptomatique d'un processus qui la déborde : l'expérience personnelle est également une expérience collective. L'étude de la sociabilité carcérale de Le Caisne² a bien décrit comment les jeunes resituent leur parcours individuel, judiciaire et carcéral dans le cadre d'une expérience collective. Le caractère collectif de la prison peut se manifester par l'importance des « retrouvailles » qu'ils font lors de leur arrivée en prison et tout au long de leur séjour. Attribuer une dimension collective à ce qu'ils vivent, permet aux mineurs d'atténuer la gravité de l'expérience carcérale : « ils s'attachent à dédramatiser leur présence en prison et à désingulariser leur expérience et leur parcours individuel, et à les intégrer dans une culture et un mode de vie typiques d'une certaine jeunesse »³. (...) « Les garçons construisent des communautés d'appréciation symboliques qui leur permettent d'expliquer leurs conduites sans avoir à s'interroger sur eux-mêmes. Ainsi, les délits ne sont pas associés à la moralité de l'individu, mais à celle de son groupe, de son quartier et de sa culture »⁴.

Le Caisne montre, dans la continuité, qu'en raison de la force des liens qui unissent les détenus, la culture extérieure qu'ils importent en détention sera peu perturbée et de ce fait, les effets de l'institution sur ces jeunes resteront limités. Les retrouvailles permettent de constituer un groupe d'appartenance donnant prestige et force sociale au sein de la prison, tout en établissant un pont entre dedans et dehors. Ainsi, les liens entre détenus constituent une protection contre le caractère totalisant de la prison puisqu'ils atténuent les effets dépersonnalisants et stigmatisants qu'elle peut provoquer.

Nos données confirment assez largement ces résultats, et montrent comment la collectivisation de l'expérience constitue également un moyen de se

protéger des violences des autres détenus. Un groupe ainsi constitué peut devenir « oppresseur » des « victimes » en détention. Cette oppression doit sans doute être ramenée aux valeurs propres du groupe en question, mais elle est aussi un produit de la structure même de l'institution, parce que les dispositifs de lutte contre cette oppression ne sont pas efficaces, ou parce qu'elle permet aussi d'améliorer ses conditions de vie matérielle et de s'approprier l'espace.

La collectivisation de l'expérience permet également d'anticiper les incarcérations suivantes. À cet égard, nous avons été surpris de constater que les jeunes pouvaient dresser des comparaisons assez précises des modes d'organisation entre le quartier mineurs et les ailes pour majeurs de la détention, que ce soit en matière de relations entre les détenus et les surveillants, des activités proposées, des droits... La collectivisation de l'expérience permet une connaissance par anticipation de la détention réservée aux majeurs. D'autres considèrent au contraire qu'un passage en prison alors que l'on est encore mineur permettra sans doute de ne pas y revenir en qualité de majeur : « les conneries, il vaut mieux les faire maintenant ». Au fond, une vie sans prison n'ayant pas été envisagée, il s'agit simplement de s'organiser pour éviter le pire.

Le partage d'expérience permet enfin d'opposer « ceux qui viennent en prison pour rien » à ceux qui viennent pour « beaucoup d'argent », témoignant, entre autres choses, d'un processus de professionnalisation délinquante : il s'agit de quitter une délinquance de misère et de retrouver l'initiative de sa propre trajectoire en s'orientant vers des activités plus rentables et plus sûres. Enfin, ce destin collectif trouve une expression paradigmatique lorsque certains jeunes expriment l'idée que la prison est nécessaire « pour devenir un homme ». La prison constitue alors un véritable *rite de passage*, nécessaire pour construire et prouver sa virilité.

Destin familial

Bien que nous n'ayons pas pu étudier de manière plus approfondie cette dimension, plusieurs récits ont mis au jour un rapport familial à la prison. D'autres acteurs apparaissaient au fil du récit : un oncle, un frère, un père qui a fait de la prison, parfois plusieurs fois, parfois très longtemps. Cette dimension familiale vient alors doubler la dimension collective de l'effet

² LE CAISNE L., 2008, *Avoir 16 ans en prison*, Paris, Seuil.

³ *Ibid.*, 53.

⁴ *Ibid.*, 88. Cf. aussi HACHEM SAMI Y., 2005, Les jeunes et les IPPJ : « Jusqu'ici tout va bien ? », in CHRISTIAENS J., DE FRAENE D., DELENS RAVIER I., (dir.), *Protection de la jeunesse. Formes et réformes. Jeugdbescherming. Vormen en hervormingen*, École des Sciences Criminologiques. Léon Cornil, Bruxelles, Bruylant, 167.

de destin. En retour, elle vient également forger chez le jeune l'idée que probablement, un jour, il cessera de revenir en prison. Cette perspective, lointaine, d'une sortie de trajectoire carcérale, vient paradoxalement renforcer le caractère normal de la trajectoire, et l'idée que l'on ne peut pas agir dessus : la trajectoire doit suivre le cours qu'elle suit, jusqu'à son terme. Le destin familial fait apparaître d'autres trajectoires carcérales typiques auxquelles on peut se référer : parfois, le frère « qui s'en est sorti » et qui maintenant « a une femme, un travail et une voiture ».

Des trajectoires d'enfermement

Une deuxième série d'entretiens nous a permis d'interroger les jeunes détenus sur le cours de leur vie après la sortie de prison. Ces entretiens montrent que la prison soit narrée comme un passage inéluctable ou comme une rupture biographique, elle n'est en aucun cas une étape qui viendrait clore une trajectoire socio-judiciaire. La période de détention n'est pas le moyen de solder ses comptes avec la justice, mais le lieu à partir duquel se réorganise la trajectoire socio-pénale du jeune. La détention démultiplie l'incertitude pénale. En effet, si souvent celle-ci préexiste à l'incarcération, elle est néanmoins renforcée sous le poids d'une menace carcérale désormais plus prégnante : le jeune sait qu'il risque de retomber en prison, soit pour la même affaire, soit pour une autre, mais il ne sait ni quand, ni pour combien de temps.

L'incarcération est également productrice d'impasse biographique et existentielle. En effet, nombreux sont les récits qui mettent en avant la « volonté de s'insérer », le désir de ne pas revenir en prison, etc. Mais ces discours apparaissent soit convenus (c'est le récit qu'il « faut » tenir), soit déconnectés des capacités réelles d'initiative des acteurs. C'est ce différentiel entre les rêves et les espérances d'un côté, et les conditions objectives d'existence de l'autre, qui explique que souvent les récits sont structurés par une ambivalence radicale : désir de s'insérer d'un côté, peur de revenir en prison et sentiment que ce retour en prison est possible, voire probable, de l'autre. À l'aune de ces incertitudes et

de ces impasses, la prison peut-être perçue comme inutile (elle ne change rien aux conditions qui y ont conduit le jeune), comme productrice d'impasse (la récidive est jugée inévitable), comme criminogène (elle permet la professionnalisation délinquante ; elle enduret), et comme stigmatisante (donc fragilisatrice).

Ainsi, la profusion biographique des récits fait émerger un constat général : pour nombre de détenus, le passage par la prison ne prend sens qu'au sein d'une *trajectoire d'enfermement*. Par là, nous voulons signifier non seulement la trajectoire du détenu en détention (choc de l'arrivée, adaptation, préparation à la sortie, etc.), ou les enfermements institutionnels (CER, CEF) qui, éventuellement, précèdent ou succèdent à la détention. Nous voulons plus largement et plus fondamentalement insister sur la manière dont ces trajectoires sont narrées par les principaux intéressés comme des destins auxquels il était impossible d'échapper. Enfermement territorial, enfermement biographique (pauvreté, déscolarisation), les récits se structurent autour de l'incapacité à changer de vie. Souvent, seule la professionnalisation délinquante, soit le passage d'une délinquance de rue à une délinquance plus rentable et mieux organisée, prend la forme narrative d'une reprise en main de son existence. Ici la prison, par la souffrance qu'elle induit, fait rêver d'une autre vie, mais ne vient pas (ou extrêmement rarement) renforcer les capacités d'initiative des acteurs qui permettraient ce changement de vie.

En ce sens, l'analyse des récits de vie de jeunes détenus vérifie le constat classique en sociologie de la prison de la distance qui sépare le « mythe fondateur » de la prison pour peine – selon lequel la prison participe à l'amendement et à la réinsertion du condamné – et la réalité concrète de l'enfermement⁵. D'une manière plus contemporaine, l'analyse interroge également les préoccupations politiques qui posent la « responsabilisation pénale » des mineurs délinquants comme la principale réponse à la délinquance. En effet, ces récits ne témoignent pas tant d'un effort des acteurs pour se

dédouaner de leurs actes que de la dépossession des supports sociaux nécessaires à la construction de l'individualité, et donc d'une mise en situation de responsabilité. Au fond, ceux qui sont le plus soumis à l'injonction de responsabilisation sont également ceux qui sont dénués des supports nécessaires à la mise en conformité avec cette injonction⁶.

Gilles CHANTRAINE
(gilleschantraîne@gmail.com)

Pour en savoir plus :

CHANTRAINE G., (dir.), Coll. TOURAUT C., FONTAINE S., 2008, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales », n° 106 (rapport téléchargeable sur notre site Internet : <http://www.cesdip.fr/spip.php?article408>).

⁵ FAUGERON C., LE BOULAIRE J.M., 1992, Prisons, peines de prison et ordre public, *Revue Française de Sociologie*, 33, 1, 3-32.

⁶ MARTUCCELLI D., 2004, Figures de la domination. *Revue Française de Sociologie*, 45, 3, 473-497.